

COLLECTIVITÉS & pollutions industrielles

UNE NOUVELLE VISION DE L'IMPACT DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES SUR LES TERRITOIRES

Les collectivités se retrouvent de plus en plus souvent confrontées aux conséquences des pollutions industrielles. Alors que leurs responsabilités ne sont pas clairement identifiées, elles sont malgré tout contraintes d'agir pour répondre aux inquiétudes des populations et pour assurer leurs missions de service public. Force est de constater qu'elles sont très largement démunies.

Pour accompagner les collectivités, AMARIS a initié depuis janvier 2022 un collectif de travail sur le sujet difficile et complexe des pollutions industrielles et de leurs effets sur la santé et l'environnement. En donnant la parole à celles et ceux qui sont confrontés au quotidien aux questions des habitants, l'objectif est de poser pour la première fois, un diagnostic des difficultés rencontrées, pour ensuite proposer des outils adaptés. Et très rapidement, **un premier constat s'est imposé**. Loin de l'idée communément admise, ce sujet ne concerne pas seulement l'État et les exploitants, mais il place les collectivités dans un rôle central tant leurs domaines d'interventions sont nombreux à être impactés.

Autour d'AMARIS, de la Métropole de Lyon, de la communauté urbaine du Havre et de la ville de Montreuil, s'est constituée une équipe aux compétences complémentaires mobilisant l'expertise de l'Institut Écocitoyen et de l'École nationale des travaux publics de l'État. La méthode déployée a consisté à alterner études de cas particuliers et réflexion collective. Lors des temps de travail du réseau, les collectivités ont pu identifier des personnes ressources, gagner en capacités d'expertise et d'action. **Trois ans plus tard, le programme a permis non seulement de partager une vision nouvelle de ce sujet, mais également de contribuer à l'élaboration des premières stratégies opérationnelles sur les territoires en crise.**

Une première cartographie des problèmes recensés par AMARIS dans le réseau

Concernant le sujet des pollutions chroniques et accidentelles, les problèmes rencontrés par les collectivités sont extrêmement divers. Nous avons fait le choix de rendre compte, par cette infographie, des points récurrents exprimés lors des rencontres organisées par AMARIS : santé publique, pression citoyenne, eau potable, etc. Ces difficultés peuvent être liées à des émissions actuelles ou passées.

De façon générale, le manque de connaissances, l'absence de dialogue et de coordination entre les acteurs sont aujourd'hui les principaux freins à la construction de politiques de prévention.

PERTE ET LIMITATION D'USAGE

Les rejets industriels qui polluent l'eau, l'air et les sols peuvent conduire à des restrictions d'usage ou des recommandations sanitaires. Elles ne concernent pas seulement le foncier et peuvent s'appliquer à la consommation des produits des jardins, la consommation des œufs, etc. Au-delà des limitations d'usages, ce sont les aménités des territoires qui sont mises à mal.

INQUIÉTUDE POUR LA SANTÉ

Diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires, pathologies respiratoires, etc. : l'état de santé dans les territoires industriels est fragilisé. Peu informées sur la santé de leurs habitants (absence de registres, études non systématiques), les collectivités s'interrogent sur l'exposition des riverains vivant à proximité des sites industriels.

ATTENTE ET PRESSION CITOYENNES

Les maires et les élus locaux sont les interlocuteurs directs des habitants qui expriment leurs gênes par rapport aux nuisances, leurs inquiétudes et leurs incompréhensions. Les habitants demandent aux élus d'agir et de rendre compte de leurs actions concrètes sur le terrain.

ATTEINTE À LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

La contamination généralisée aux PFAS atteint durablement les ressources en eau, et compromet sur certains territoires la distribution de l'eau potable. Les collectivités doivent adapter leurs moyens de production - et donc programmer des investissements importants - pour respecter les seuils d'ici 2026. D'autres pollutions répertoriées par les collectivités sont préoccupantes : solvants chlorés, hydrocarbures, chlorates, perchlorates etc.

LACUNE RÉGLEMENTAIRE

Les difficultés pointées par les collectivités en lien avec la réglementation sont diverses : polluants non réglementés (HAP, particules ultrafines, PFAS, etc.), "seuils" inexistantes pour certaines substances, absence de prise en compte des impacts sanitaires et environnementaux dans les études de dangers, méconnaissance des effets cumulatifs dans l'environnement, des effets cocktail, déficit de suivis des migrations et des diffusions des pollutions, etc.

MANQUE DE CONNAISSANCES

Le manque de connaissances ne permet pas aux collectivités d'agir. L'accès aux données sanitaires et environnementales est difficile. Les collectivités ne peuvent pas prendre des mesures du fait de l'absence de lien entre les paramètres mesurés et les risques pour la santé et l'environnement. Plus globalement, elles ne disposent pas d'éléments sur la composition des rejets, sur l'effet des émissions, la toxicologie, etc. Certains territoires déplorent l'absence de suites données aux études et suivis lorsque ceux-ci ont été engagés.

PROJET IMPACTANT

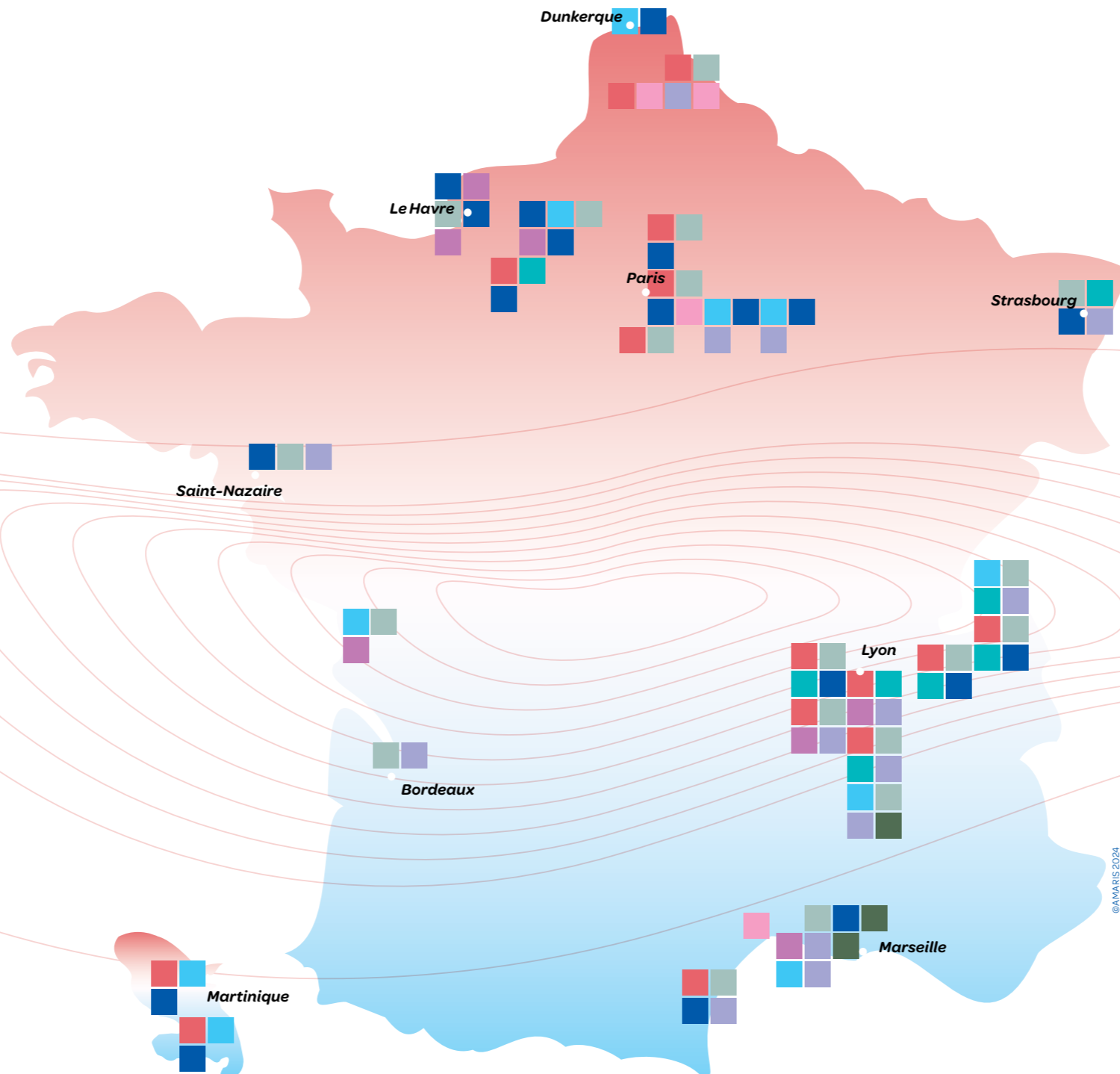
Des projets d'implantations de nouvelles industries ou de restructuration de sites existants, mobilisent des technologies nouvelles dont les impacts ne sont pas complètement connus à ce jour, ou partiellement maîtrisés. Dans les études préalables, le volet « impact sur la santé humaine » est trop peu développé pour informer et guider les décisions locales.

CONSÉQUENCE DE DYSFONCTIONNEMENT, INCIDENT OU ACCIDENT

Au-delà des pollutions chroniques, les territoires peuvent être affectés par des dysfonctionnements, par exemple le torchage, ou des incidents récurrents. En cas d'accident, l'appréciation du risque est basée essentiellement sur la toxicité aiguë, c'est-à-dire sur le risque mortel ou sur les conséquences sanitaires immédiates et irréversibles. Tous les symptômes et toutes les conséquences à long terme devraient pourtant être pris en compte.

GESTION DE L'HÉRITAGE INDUSTRIEL

Du fait de l'urbanisation et de la désindustrialisation, la gestion des sites et sols pollués concerne la plupart des collectivités. La réhabilitation de ces sites demeure un problème majeur pour les collectivités, tout particulièrement pour celles dont la quasi-totalité du foncier est impactée.



©AMARIS 2024

COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES

Bassens | Caux Seine Agglo | Chasse-sur-Rhône | Communauté de Communes Pays du Mont Blanc | Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie | Communauté urbaine d'Arras | Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique | Communauté urbaine de Dunkerque | Compans | Feyzin | Gardanne | Gonfreville l'Orcher | Agglomération du Grand Annecy | Ivry | La Carene Agglomération de Saint Nazaire | Communauté d'Agglomération de la Rochelle | Ville de la Rochelle | Le Havre Seine Métropole | Le Lamentin | Lille | Martigues | Métropole Aix-Marseille Provence | Métropole de Lyon | Métropole de Rouen | Mitry-Mory | Montreuil | Narbonne | Petit Couronne | Région Occitanie | Romainville | Saint-Chamas | Salaise-sur-Sanne | Solaize | Eurométropole de Strasbourg



12 rue Villiot

75012 Paris

contact@amaris-villes.org

T. 01 79 35 35 97

www.amaris-villes.org

LES ACTIVITÉS D'AMARIS BÉNÉFICIENT
DU SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET DE LA BANQUE DES TERRITOIRES



Le programme Collectivités et
pollutions industrielles a été soutenu
par la Métropole de Lyon,
Le Havre Seine Métropole
et la ville de Montreuil.
Octobre 2024